



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 437-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT  
MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 421-2025, 189-2002 ET 48-93  
CONCERNANT LA TRANSMISSION DE LA DEMANDE DE  
DÉROGATION MINEURE »**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 437-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 421-2025, 189-2002 ET 48-93 CONCERNANT LA TRANSMISSION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE » LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE SEPTIÈME JOUR D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (07-04-2026).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 9<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

---

*Directrice générale/Greffière-trésorière*